Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 2

Artikel: Où en est le problème des réfugiés en Allemagne?
Autor: Haug, Hans
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558594

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Où en est le problème des réfugiés en Allemagne?

Par le Dr Hans Haug

Le film «Droit d'asile» — qui est un film officiel du gouvernement militaire britannique — dépeint mieux que des mots la misère physique et morale des réfugiés en Allemagne. Et tous ceux qui ont eu l'occasion de se pencher sur cet angoissant problème doivent reconnaître que cette bande, dépouillée de tout artifice, correspond à l'exacte réalité.

La situation actuelle des réfugiés en Allemagne

Elle n'est guère meilleure qu'il y a un ou deux ans, c'est-à-dire à l'époque où nous avions commencé nos actions de secours. Aux 8 millions de réfugiés dont nous parlions au début de cette année sont venues s'ajouter d'innombrables personnes fuyant la zone orientale d'Allemagne, ainsi que des émigrants de Pologne et de Tchécoslovaquie. On estime à 1,3/1,7 million le nombre de ces réfugiés, et chaque jour encore 500 à 1000 personnes pénètrent sur le territoire de la République fédérale allemande. La grosse masse de ces réfugiés provient de la zone orientale d'Allemagne: il s'agit, d'une part, de personnes domiciliées de tout temps dans ladite zone et obligées de s'enfuir vers l'ouest pour des raisons politiques, et, d'autre part, de *Volksdeutsche* qui avaient trouvé refuge dans cette zone au nombre de 4 millions, en 1945, après avoir été chassés de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie, et qui doivent aujourd'hui, pour des raisons politiques également, prendre à nouveau le chemin de l'exil. Mais parmi ces nouveaux réfugiés se trouvent également des *Volksdeutsche* qui étaient demeurés en Pologne et en Tchécoslovaquie et qui quittent aujourd'hui ces pays pour rejoindre des membres de leur famille; il s'agit là d'une émigration destinée à réunir des familles dispersées et autorisée par le gouvernement fédéral allemand, émigration qui a été préparée diplomatiquement par le Comité international de la Croix-Rouge. C'est ainsi qu'un convoi amenant 300 à 500 émigrés allemands de Tchécoslovaquie arrive chaque semaine à Furth, dans la forêt bavaroise, et que 150 000

personnes ont émigré de Pologne dans le courant de cette année.

Les quelques chiffres suivants donnent une idée de la situation tragique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les réfugiés en Allemagne: sur les 48 millions d'habitants que comptent les zones occidentales de ce pays, 17 % sont des réfugiés. Cette proportion s'élève à 21 % en Bavière, à 27 % en Basse-Saxe et à 34 % au Schleswig-Holstein. De plus, 350 000 réfugiés vivent aujourd'hui encore dans des camps, où ils sont parqués dans des conditions véritablement inhumaines, et où l'on voit fréquemment 60 à 70 personnes entassées dans le même local. Quant aux autres réfugiés, qui disposent d'un logement individuel ou d'une chambre séparée dans un camp, leur sort est dans la plupart des cas tout aussi misérable. On compte en effet une moyenne de 2,25 réfugiés par pièce, alors que cette proportion n'est que de 1,5 à 2 personnes pour les habitants proprement dits du pays, et l'on a pu se rendre compte que la moitié des réfugiés vit en sous-location.

A ces conditions de logement épouvantables s'ajoute encore la misère provoquée par le chômage. En février dernier, on dénombrait 2 millions de chômeurs en Allemagne occidentale, et alors que les réfugiés représentent 17 % de la population, cette proportion s'élève à 38 % du nombre total des chômeurs. De plus, 32 % des réfugiés qui travaillent exercent un métier qui leur est étranger; c'est ainsi, par exemple, que 76 % des réfugiés sont aujourd'hui de simples ouvriers, alors que 49 % seulement l'étaient avant leur fuite.

Quelle aide a-t-elle été apportée aux réfugiés, pendant ces deux dernières années, par les Allemands eux-mêmes et par les pays étrangers?

Considérons tout d'abord que l'aide aux réfugiés peut revêtir trois aspects différents:

Le rapatriement, que les réfugiés espèrent plus que toute autre solution, mais qui se révèle impossible pour le moment.

L'émigration, qui est applicable tout au plus à un million de personnes (y compris celles qui sont domicilées depuis longtemps en Allemagne occidentale) et pour laquelle des moyens financiers considérables sont nécessaires. Dans ce domaine, ce sont principalement des familles de paysans qui n'ont pas trouvé de terres en Allemagne occidentale qui peuvent être prises en considération.

L'établissement définitif des réfugiés en Allemagne occidentale, qui est la seule solution à ce problème et qui implique la tâche écrasante de procurer des logements et du travail à plus de 8 millions de personnes.

Qu'a fait l'Allemagne elle-même?

La «Loi sur les réfugiés» a placé ces derniers sur le même pied que les habitants du pays en ce qui concerne les droits civiques, politiques et sociaux. De plus, elle a donné aux autorités le droit de réquisitionner tous les logements disponibles à l'intention des réfugiés, et c'est ainsi que des millions d'entre eux ont été placés en quelque sorte de force chez des particuliers.

La «Loi sur l'aide d'urgence» permet de prendre les mesures nécessaires pour assurer au moins l'existence des réfugiés. La République fédérale participe à ces mesures par une contribution annuelle de 1 milliard de DM, somme à laquelle il faut ajouter encore les 3,5 milliards qui ont été dépensés pour des œuvres d'assistance sociale par les Etats membres de la République fédérale allemande.

Les organisations privées de secours, telles que la Croix-Rouge, Caritas, l'Entraide ouvrière et la «Mission intérieure» ont également fait beaucoup pour les réfugiés. D'autre part, l'entraide individuelle a joué un rôle important, du fait notamment que d'innombrables réfugiés sont obligés de vivre en commun avec les habitants.

Les réfugiés eux-mêmes, enfin, ont entrepris diverses actions de secours qui prouvent leur volonté tenace de ne pas se laisser abattre. Grâce à ces actions, de nombreuses industries ont pu être créées, et les marchandises d'excellente qualité que certaines d'entre elles fabriquent apportent une contribution très appréciable à la production industrielle allemande. L'industrie du verre de Bohème, par exemple, qui se trouvait autrefois à Gablonz, s'est installée en Bavière où elle a trouvé ainsi une nouvelle patrie.

Qu'a fait l'étranger?

Le plan Marshall, qui a pour but de rétablir l'économie allemande de paix, a évidemment apporté l'aide constructive la plus importante. De plus, des institutions d'entraide de divers pays ont organisé des actions de secours qui, à côté de l'aide matérielle qu'elles ont apportée aux réfugiés, ont revêtu une grande signification du point de vue psychologique.

Ces diverses mesures ont contribué certainement à améliorer de façon sensible la situation des réfugiés. Le secrétaire d'Etat bavarois pour la question des réfugiés reconnaissait notamment dans un récent rapport que la moitié des réfugiés se trouvant en Bavière — soit un million de personnes — a retrouvé actuellement des conditions de vie supportables.

Comment doit-on et comment peut-on envisager pour l'avenir la solution du problème des réfugiés?

Il s'agit en premier lieu de mettre tout en œuvre pour rétablir l'économie de paix de l'Allemagne occidentale, en vue d'incorporer les réfugiés dans le système économique et social du pays. Ce but, il est bien évident, ne pourra être atteint que d'une façon progressive. Le ministre chargé de la question des réfugiés estime en outre que l'incorporation de ces derniers dans la vie économique et sociale de l'Allemagne exigera des dépenses de l'ordre de 27 milliards de marks, soit environ 6,5 milliards de dollars.

Ainsi, tant que durera la tension entre l'Est et l'Ouest, des centaines de milliers d'hommes et de femmes manqueront de l'essentiel et devront vivre pendant des années peut-être dans des conditions indignes d'un être humain. Et cela d'autant plus que l'aide internationale, que l'on attend depuis longtemps, n'a guère obtenu jusqu'à présent de résultats concrets.

On a prévu la création d'un Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui est ainsi appelé à succéder à l'I. R. O.; toutefois, cet organisme ne s'occupera pas des *Volksdeutsche,* attendu que ceux-ci, du fait de leur qualité de citoyens allemands, bénéficient de la protection de leur gouvernement. D'ailleurs, ce Commissariat n'interviendra que dans le domaine juridique, c'est-à-dire pour protéger les droits des catégories de réfugiés auxquelles il s'intéressera.

Les appels du Comité international de la Croix-Rouge et des Eglises ont évidemment attiré l'attention du monde sur le problème des réfugiés, mais ils n'ont guère été suivis jusqu'à présent de mesures pratiques et d'actions de secours suffisantes. Le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a décidé récemment d'organiser en Allemagne une conférence sur la question des réfugiés, et il faut espérer que cette réunion déclanchera sans délai un mouvement d'entraide réellement efficace.

Le Conseil de l'Europe, réuni à Strasbourg, a projeté la création d'un office européen pour les réfugiés. Il ne s'agit toutefois pour le moment que d'une résolution, qui doit être encore examinée par les gouvernements.

En raison de cette situation, et en raison aussi des conséquences que la misère des réfugiés en Allemagne peut avoir sur le plan politique, la Suisse ne saurait renoncer à poursuivre inlassablement ses efforts pour adoucir cette misère. Notre pays, qui tient à sa neutralité dans de nombreux domaines de la vie internationale, ne peut cependant conserver cette attitude lorsqu'il s'agit de questions humanitaires. Cette opinion est partagée par le Conseil fédéral, qui ne s'est pas contenté de la soutenir moralement, mais qui a demandé récemment aux Chambres un nouveau crédit en faveur de l'étranger — destiné en l'occurrence à l'aide aux réfugiés.

La Croix-Rouge suisse doit conserver sa place dans le cadre de l'aide suisse à l'étranger, fidèle en cela à l'esprit d'entraide et de solidarité de la Croix-Rouge. C'est pourquoi elle doit poursuivre ses diverses actions de secours individuels et collectifs, à savoir les collectes en nature, les parrainages, les convois d'enfants, et tout particulièrement l'hospitalisation dans notre pays d'enfants étrangers prétuberculeux.

On a tort d'estimer que l'aide individuelle d'urgence a perdu de son importance. Bien au contraire, car nous recevons continuellement d'Allemagne des demandes de vêtements, de literie, de chaussures, objets qui font tout particulièrement défaut. Tant que des besoins aussi élémentaires subsisteront, nous devrons nous efforcer d'y remédier, bien qu'après tant d'années pendant lesquelles l'aide individuelle a été pratiquée, il soit fort tentant d'entreprendre ce que l'on pourrait appeler «l'aide constructive». D'ailleurs, nous nous efforçons également de créer des occasions de travail à ceux qui bénéficient de notre aide, leur permettant dans une certaine mesure de subvenir à leur existence. C'est ainsi par exemple qu'une grande partie de nos parrainages consiste en envois de textiles, avec lesquels des vêtements doivent ensuite être confectionnés dans les ateliers des camps de réfugiés.

Il est extrêmement important, pour terminer, que ces diverses actions de secours soient complétées et poursuivies par d'autres institutions suisses d'entraide, ainsi que l'a fait par exemple l'Aide suisse à l'Europe. Qu'il s'agisse de la formation professionnelle d'apprentis, de l'aménagement de logements là où il existe des possibilités de travail ou de l'organisation de l'émigration au Brésil de quelques centaines de familles de paysans, toutes ces actions revêtent une profonde signification aussi bien comme exemples que comme encouragements.

*

Pour conclure, nous voudrions que tous ceux qui ont eu l'occasion de voir le film «Droit d'asile», et tous ceux aussi qui prendront connaissance de ce bref exposé, se rendent compte de l'importance et de la gravité de cette question des réfugiés, et qu'ils soient bien persuadés de la nécessité pour la Croix-Rouge suisse de faire toute ce qui est en son pouvoir pour leur venir en aide.

Dr Hans Haug.